

# ESR: Appel solennel à cesser de prendre toute mesure non-urgente

*L'AFS est signatrice de l'appel ci-dessous, appelant les pouvoirs publics à cesser de prendre toute mesure non-urgente en période de confinement*

[Lien vers la pétition](#) – texte ([version .pdf](#)) et signatures collectives ci-dessous

Nous, membres des Universités et des EPST, syndicats, sociétés savantes et collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche, **demandons**

**solennellement que le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la**

**Recherche et de l'Innovation, s'abstienne de prendre toute mesure**

**réglementaire qui ne soit pas justifiée par l'épidémie de covid-19, en particulier celles qui modifient le Code de l'éducation, le Code de la recherche et les statuts des personnels.**

Depuis le début du confinement général de la population, le Ministère

de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a par

deux fois fait paraître au *Journal officiel* des mesures réglementaires que l'urgence de l'épidémie de covid-19 ne justifiait en aucun cas.

Il y a d'abord eu le décret du 18 mars 2020, qui donnait aux postes hors-statut enseignant.e-chercheur.se (EC) – postes précaires, *tenure-track*, chaires d'excellence – l'accès à des [primes](#) jusque-là réservées aux titulaires, afin de favoriser de nouveaux recrutements précaires au lieu de titulariser les précaires qui exercent actuellement. C'est ensuite l'arrêté et le décret du 3 avril 2020, qui obligent tout.e étudiant.e de licence, licence professionnelle, diplôme universitaire de technologie et BTS à obtenir une certification en anglais délivrée par des entreprises privées étrangères.

Sous couvert de technicité, ces mesures sont tout sauf anodines : la première grignote un peu plus le lien irréductible qui lie les [libertés académiques à la situation statutaire des EC](#), des chercheur.es et des enseignant.es ; et les secondes confient au monde marchand une partie des diplômes universitaires, rognant encore le monopole de l'État. Dans les deux cas, c'est la privatisation du service public de l'enseignement supérieur qui avance, sans que le débat soit possible en ce temps de confinement.

Parallèlement, l'effort du MESRI à lutter contre la crise est discutable : pas de remise en cause de tout ou partie du Crédit impôt recherche, alors que le CNRS lance un [appel aux dons](#). Le Ministère n'a pas davantage financé l'[acquisition d'un](#)

[cryomicroscope](#) nécessaire pour étudier le coronavirus, alors que ce dernier est réclamé par les équipes spécialistes depuis plusieurs années.

Il est inadmissible que le **Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation** profite du confinement général de la population pour faire passer ces mesures.

C'est inadmissible, d'abord, parce que cela signifie que le **Ministère, en pleine épidémie, consacre du temps et de l'énergie à la préparation et à la mise en œuvre de ces mesures, qui, pourtant, ne présentent aucun caractère d'urgence.** Pis encore, il le fait au moment même où, par ailleurs, il explique aux 120 000 vacataires de l'enseignement supérieur, pour certains en situation de grande précarité, que faute de temps en cette période d'épidémie, le paiement des heures d'enseignement est reporté, et parfois même remis en cause.

C'est inadmissible, ensuite, parce qu'**une partie de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche s'oppose à ces mesures depuis des années.**

Elle s'y opposait plus encore ces derniers mois, avec la grande tempête de colère qui traversait les établissements jusqu'à ce que le confinement l'interrompe brutalement.

Dans une démocratie, si l'on se résout à prendre une décision aussi radicale que celle de restreindre de façon maximale les déplacements de la population dans son ensemble, on reporte toute réforme qui n'est pas directement liée à la catastrophe rendant nécessaire ce confinement.

Dans une démocratie, autrement dit, **on ne réforme pas si les citoyens ne disposent ni de leur liberté de manifester, ni de leur liberté de réunion**, car, alors, leur liberté d'expression est trop réduite et leur droit à contester, trop affaibli.

C'est cela qu'il ne faut pas perdre de vue : si le président a suspendu la réforme des retraites, ce n'est pas une faveur qu'il a accordée. C'est parce qu'il ne pouvait faire autrement, sauf à porter une atteinte sans précédent à trois de nos libertés les plus fondamentales : la liberté de réunion, la liberté de manifestation et la liberté d'expression.

C'est pourquoi **nous demandons solennellement au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation la suspension de toutes les mesures autres que celles qu'exige strictement l'urgence de la situation**, et en particulier la suspension des mesures qui modifieraient le Code de l'éducation, le Code de la recherche et les statuts des personnels. Au moins le temps que la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche puisse à nouveau se réunir.

## [Pour soutenir cet appel, lien vers la pétition](#)

***NB: il n'est pas nécessaire d'indiquer d'autres coordonnées que votre e-mail***

*pour que votre signature soit prise en compte*

### **Premiers signataires**

**Academia.hypotheses.org**, équipe de rédaction du carnet d'information sur l'emploi dans l'ESR

### **Sociétés savantes<sup>1</sup>**

- **Association des chercheurs et enseignants didacticiens des langues étrangères (ACEDLE)**
- **Association des enseignant·es-chercheur·es en science politique (AECSP)**
- **Association des enseignants-chercheurs en psychologie des Universités (AEPU)**
- **Association Française d'Études Américaines (AFEA)**
- **Association française d'économie politique (AFEP)**
- **Association française d'ethnologie et d'anthropologie (AFEA)**
- **Association française de sociologie (AFS)**
- **Association des historiens modernistes universitaires de France (AHMUF)**
- **Association des professeurs d'archéologie et d'histoire de l'art des Universités (APAHAU)**
- **Association pour la recherche sur l'éducation et les savoirs (ARES)**

- **Association des sociologues de l'enseignement supérieur (ASES)**
- Groupe d'étude et de recherche en anglais de spécialité (GERAS), par son Conseil d'administration
- Société Française d'Études du Dix-Huitième Siècle
- **Société Française de Génétique**
- **Société Française de Virologie**
- Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public (SHMESP)
- Société française d'histoire politique (SFHPo)
- Société française de microscopies (SFM)
- Société Professionnelle des Enseignants et Chercheurs en Informatique de France (**SPECIF Campus**), **avec le soutien de la Société informatique de France**

### *Syndicats*

- CGT Ferc-Sup
- fédération Solidaires étudiant·es
- **Sud Education**
- **Sud Recherche EPST**
- CGT Ferc-Sup Aix-Marseille Université
- CGT FercSup Université de Franche Comté
- SNESUP-FSU de l'Université de Guyane
- **SNESUP-FSU de l'Université de Strasbourg**

### *Collectifs*

- **Facs et labos en lutte (FFL)**
- **Assemblée des directions de laboratoires (AdL)**
- **Sauvons l'université (SLU)**
- Université ouverte (UO)
- **Collectif des précaires de l'ESR – Lorient**
- Collectif des précaires de l'ESR – Nantes
- Comité de mobilisation de l'EHESS
- Comité de mobilisation de la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme (Aix-en-Provence)

## **Revue**

Artefact. Techniques, histoire et sciences humaines – Biens symboliques/Symbolic Goods – Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique – Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs – Cahiers de littérature orale – Cahiers d'études africaines – Cahiers d'Outre-Mer – Cahiers François Viète – Carnets de géographes – Clio, Femmes, Genre, Histoire – Communication & langages – Communications – Critique internationale – Diasporas. Circulations, migrations, histoire – Dix-Huitième Siècle – Droit et société – Esprit critique – Études de communication – Filigrane. Musique, esthétique, sciences société – FLUX – Genèses – Genre et histoire – ¿Interrogations? – Itinéraires. Littérature, textes, culture – Journal des anthropologues – Justice Spatiale / Spatial Justice – Kentron – Langage et Société – Lectures anthropologiques – L'Homme. Revue française d'anthropologie – Le temps des médias – L'Homme et la Société – Moussons. Recherche en sciences humaines sur l'Asie du Sud-Est – Natures Sciences Sociétés – Nouvelle Revue du Travail – Participations – Politiques de communication – Projets de paysage – Questes – Recherches en danse – Recherches en didactique des langues et des cultures – Regards sociologiques – Revue française de

socio-économie – Revue des droits de l homme – Revue de sciences sociales – Revue d’histoire des sciences humaines – Savoir/Agir – Semen – Sociétés contemporaines – Sociologie du travail – South Asia Multidisciplinary Academic Journal – STAPS – Strenæ – Terrain – Tracés. Revue de sciences humaines – Transposition – Volume !